

N° SIRET : 21140193000014
Etablissement : COURTONNE LA MEURDRAC
Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2022
Page n° 1

Département : CALVADOS
Poste Comptable: DGFIP DE LISIEUX INTERCO
Date d'Edition : 14/04/2023

ODYSSEE Informatique

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 13/04/2023 à 20 heures

Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents 11
Nombre de suffrages exprimés 10
VOTES : Contre =0 Pour =10 Abstentions =0
Date de convocation : 06/04/2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Eric BOISNARD
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Eric BOISNARD, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		203 419,13		22 533,55		225 952,68
Opérations de l'exercice	393 201,56	453 224,48	211 278,45	69 295,52	604 480,01	522 520,00
TOTAUX	393 201,56	656 643,61	211 278,45	91 829,07	604 480,01	748 472,68
Résultats de clôture		263 442,05	119 449,38			143 992,67
Restes à réaliser			56 921,28	126 337,00	56 921,28	126 337,00
TOTAUX CUMULES	393 201,56	656 643,61	268 199,73	218 166,07	661 401,29	874 809,68
RESULTATS DEFINITIFS		263 442,05	50 033,66			213 408,39

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Hubert BRAEM, Jean-Charles ERNAULT, Thierry GATINET, Yannick LEBORGNE, Nathalie LEROY, Nadine MAILLET, Fanny MATAGNE, Didier SANSON, Claire SIROT, Nadine THEBAULT

Cachet :



Pour expédition conforme,

Le Maire,